



Abonnement magazine en ligne, non livré

Par **popmilk**, le 12/09/2008 à 10:55

Bonjour,

J'ai pris en janvier 2008, deux abonnements de magazines, sur deux sites différents réglés en ligne par carte Bleue. Ceux-ci ont bien été débité de mon compte, suite à la lenteur de la livraison j'ai averti les site des retards, l'un deux m'a répondu que le retard venait de l'éditeur, l'autre n'a pas "bronché" ! mais depuis, plus aucune nouvelle des deux sites de presse. Quelle procédure dois-je utiliser pour me faire rembourser ? Sincèrement merci pour votre réponse.

Par **JamesEraser**, le 12/09/2008 à 12:29

Le mieux serait de s'adresser aux éditeurs dans un premier temps.
Histoire de s'assurer que les débits ont bien été prélevés au titre de l'abonnement.
Experatooment

Par **popmilk**, le 12/09/2008 à 19:12

Merci pour votre réponse rapide, seulement s'agissant de deux sites de presse, l'un spécialisé dans les abonnements et l'autre en presse magazine, je crois que la démarche de contacter directement les éditeurs est déjà de leur recours, plus du mien. Payer comptant une commande non honorée et aller vérifier où la chaine de production a failli, c'est déjà un peu leur "mâcher" le travail. J'ai été commerçant à mon compte et j'ai déjà résolu ce genre

d'incident très facilement vis à vis de mes clients, la structure de ces sociétés leur permet aisément de solutionner avec rapidité le soucis, c'est une question de considération envers leur clientèle. Je comprends d'autant votre réponse qui a pour but d'arriver, pas à pas, à une solution "amiable", mais de mon côté c'était des abonnements offerts pour le Noël d'enfants, qu'ils n'ont jamais reçu, donc mon simple intérêt, aujourd'hui, est de récupérer mes paiements sans aucune considération pour ce genre de "professionnels", qui sont loin du compte. Merci quand même, pour la réponse.